

Eau & biodiversité PAGE 2

> Une résolution : une double exemplarité urbaine par temps sec

<https://www.garonne-amont.fr/discussion/une-resolution-une-double-exemplarite-urbaine-par-temps-sec/>

=> proposition retenue dans la synthèse

Eau & agriculture PAGE 4

> Exemplarité et complémentarité : une diminution possible de 33% des besoins en eau potable des aires urbaines

<https://www.garonne-amont.fr/discussion/exemplarite-et-complementarite-une-diminution-possible-de-33-des-besoins-en-eau-potable-des-aires-urbaines/>

=> **proposition sans doute trop complexe.** L'agriculture étant le plus gros consommateur d'eau, il doit réaliser les principaux efforts et sera le premier impacté par une diminution qualitative et quantitative de la ressource. OUI, l'agriculture doit faire des efforts, MAIS les aires urbaines peuvent aussi en faire... et doivent en faire : telle était le sens peut-être trop complexe de cette proposition qui **visait en priorité à ne pas opposer GENS DES VILLES et GENS DES CAMPAGNES dans une solution territoriale à mettre en place !**

Eau potable & usages domestiques PAGE 5

> Gratuité de l'eau de pluie pour des usages domestiques non alimentaires

<https://www.garonne-amont.fr/discussion/gratuite-de-leau-de-pluie-pour-des-usages-domestiques-non-alimentaires/>

=> **proposition partiellement retenue.** OUI, il faut limiter nos consommations urbaines en eau potable ; OUI, il faut développer le stockage et la valorisation de l'eau de pluie urbaine... MAIS concrètement.. ? Le double réseau est trop cher, inciter les particuliers sans avantage est trop lent ... **Notre proposition était d'offrir la gratuite de l'assainissement pour cette eau de pluie remise dans le circuit de l'assainissement le temps de l'amortissement des travaux pour tout particulier !**

[Accueil](#) > [Discussions](#) > [Eau & biodiversité](#) > Une résolution : une double exemplarité urbaine par temps sec
<https://www.garonne-amont.fr/discussion/une-resolution-une-double-exemplarite-urbaine-par-temps-sec/>

Une résolution : une double exemplarité urbaine par temps sec

Association T EAU T O PHIL (Toulouse) | 16/08/2019
N°31 | Eau & biodiversité

Conformité des rejets urbains pluviaux par temps sec et interception des macro DUMP (Déchets Urbains... abandonnés). Association T EAU T O PHIL de Toulouse pour la préservation de l'Océan.

Avant d'agir dès aujourd'hui dans la rubrique « EAU et BIODIVERSITE de Garonn'Amont » en urgence pour demain, nous sommes très humble dans notre potentiel à agir à partir de Toulouse pour préserver une biodiversité de la Garonne en amont de Toulouse. Toutefois, nous sommes convaincus de la nécessité de cette biodiversité en signe qualitatif d'une source d'eau « potable » quantitative vitale ... également pour l'Océan au sein de l'association T EAU T O PHIL. Ce fut la raison de notre présence à Portet-sur-Garonne pour le débat « EAU et BIODIVERSITE » le 17 avril 2019 et c'est la raison de notre contribution.

Approche n°1 : Biodiversité pour l'eau potable

Le territoire de Garonn' Amont étant la seule source d'eau potable de la 4ème métropole de France, l'eau coulera toujours a minima à l'amont des champs de captage d'une aire urbaine de plus de 1,2 millions d'habitants...

Approche n°2 : Les milieux avant les espèces

Dans une période de changements climatiques ou d'aléas climatiques, il est délicat de prétendre assurer une « biodiversité d'espèces » avec une adaptation de la nature qui pourrait avoir à gérer une Garonne à sec après satisfaction des besoins humains sans lui garantir un espace minimal de « biodiversité de milieux ».

Une résolution : une double exemplarité urbaine par temps sec

Le résultat de ces 2 approches est de prendre conscience de l'urgence à être irréprochable dans nos rejets urbains par temps sec dans la Garonne, tant dans la conformité des réseaux séparatifs que dans l'interception de nos DUMP (Déchets Urbains... Abandonnés en dehors de toute poubelle). En effet, ces 2 rejets finissent par rejoindre l'Océan avec un impact polluant pour l'aval d'autant plus important pour la Garonne qu'elle sera à sec ou avec un très fort étiage !

Cette double résolution pourrait sembler anecdotique dans nos aires urbaines. Il n'en est rien au regard d'une part, du développement des réseaux d'eaux usées et d'eaux pluviales et d'autre part, de l'évolution de notre consommation plastique et de nos déchets dans les 60 dernières années.

A titre d'exemple, n'oublions pas qu'il n'y a pas si longtemps, nous ne faisons pas mieux ICI que LA-BAS. Et ce n'est que depuis peu, qu'une bouteille en plastique abandonnée en dehors d'une poubelle existe « légalement en polluant » sur l'impulsion d'une directive européenne de 2008.

Mémoire 1- Dans les années 1960-1970, il y a plus de 50 ans, la politique nationale dans la gestion

des déchets ménagers incitait à la construction de quai de déchargement sur les cours d'eau...
Mémoire 2- Jusqu'à la fin des années 2000, il y a près de 10 ans, une bouteille plastique abandonnée isolée n'était pas considérée comme un polluant !

Sans prétention à être la clé de la problématique « EAU et BIODIVERSITE de Garonn'Amont », l'association T EAU T O PHIL (statuts déposés fin 2017) réfléchit à promouvoir une filière économique locale rentable durable et solidaire autour de la bouteille plastique abandonnée en ville. En réponse aux attentes citoyennes, une approche sociétale avec une adhésion des acteurs locaux et l'implication d'acteurs économiques responsables dans un quartier de Toulouse est expérimenté : ICI DUMP.

ICI DUMP (ICI Déchet Urbain Migrant et Polluant) communique certes depuis 2018 sur nos déchets urbains abandonnés isolés mais aussi depuis mi 2019 sur le 1er réseau des Poubelles DES ESPOIRS, 1er échelon de massification de stocks éparpillés et oubliés en plastique dur (<https://www.t-o-phil.fr/a-lactu-n9-aout-19-la-poubelle-des-espoirs/>) !

Avec son siège social dans la 4ème métropole urbaine, sans prétention à donner la solution à l'amont, l'association T EAU T O PHIL contribue à être exemplaire pour l'aval avec son projet ICI DUMP.

NB : A priori, si les poissons ont du mal à remonter les barrages, les déchets plastiques peuvent en sauter allègrement une quinzaine entre le Val d'Aran et Toulouse ! Bonne eau et bonne biodiversité en imposant à minima à tout gestionnaire d'ouvrage sur un cours d'eau d'intercepter tout ce qui est considéré légalement comme une pollution de l'Océan dans la directive-cadre stratégie pour le milieu marin (2008/56/CE)... sans attendre l'évolution réglementaire pour agir !

Cette contribution de l'association T EAU T O PHIL est en complément de :
Exemplarité et complémentarité : une diminution possible de 33% des besoins en eau potable des aires urbaines dans la rubrique Eau & agriculture de Garonn'Amont
(Contribution du 20/05/2019 de l'association T EAU T O PHIL)

[Exemplarité et complémentarité : une diminution possible de 33% des besoins en eau potable des aires urbaines](#)

Pour l'association T EAU T O PHIL 100% toulousaine pour la préservation de l'Océan à partir des aires urbaines, il est important de jouer sur des efforts complémentaires et non sur une opposition entre les besoins de la 4ème métropole française et les besoins de tout un secteur agricole irrigué par des réseaux naturels ou ... [Lire la suite de](#)

Gratuité de l'eau de pluie pour des usages domestiques non alimentaires dans la rubrique Eau potable & usages domestiques de Garonn'Amont
(Contribution du 25/05/2019 de l'association T EAU T O PHIL)

[Gratuité de l'eau de pluie pour des usages domestiques non alimentaires](#)

Face à un enjeu complexe, une unique proposition simpliste est dangereuse. Cependant, une solution simpliste pragmatique et efficiente peut enclencher un changement ... nécessaire, espéré, voulu ou vital à porter dès aujourd'hui. Au regard de la concertation Garonn'Amont, d'avis exprimés le 17 avril en réunion publique à Portet-sur-Garonne « Eau et Biodiversité » et repris dans la ... [Lire la suite de](#)

En pièce jointe : le flyer 4 pages de juin 2019 de la POUBELLE DES ESPOIRS

[Accueil](#) > [Discussions](#) > [Eau & agriculture](#) > Exemplarité et complémentarité : une diminution possible de 33% des besoins en eau potable des aires urbaines

<https://www.garonne-amont.fr/discussion/exemplarite-et-complementarite-une-diminution-possible-de-33-des-besoins-en-eau-potable-des-aires-urbaines/>

Exemplarité et complémentarité : une diminution possible de 33% des besoins en eau potable des aires urbaines

Association T EAU T O PHIL (Toulouse) | 20/05/2019
N°5 | Eau & agriculture

Pour [l'association T EAU T O PHIL](#), 100% toulousaine pour la préservation de l'Océan à partir des aires urbaines, il est important de jouer sur des efforts complémentaires et non sur une opposition entre les besoins de la 4ème métropole française et les besoins de tout un secteur agricole irrigué par des réseaux naturels ou construits depuis des décennies du bassin versant de Garonn'Amont et bien au-delà aussi (canal de la Neste).

Si volonté partagée il y a entre territoires et citoyens, la mesure suivante aurait un impact immédiat de diminution d'un tiers de notre consommation d'eau potable, tant en milieu urbain qu'en milieu rural :

Offrir à tout citoyen la gratuité totale (eau potable et eaux usées) pour sa consommation d'eau de pluie de son toit ou de sa parcelle pour un usage domestique non alimentaire. Cette gratuité serait à minima le temps du retour sur investissement des travaux sur habitat tant individuel que collectif. L'usage envisagé est déjà autorisé dans la cadre réglementaire en place.

Pour l'association T EAU T O PHIL, ce projet a été exprimé lors d'un appel à communication pour le séminaire nationale SAGE & adaptation au changement climatique en septembre 2018 .

VUPO : demain la pluie sera peut-être notre seule source d'eau potable !

Face à un enjeu complexe, une unique proposition simpliste est dangereuse. Cependant, une solution simpliste pragmatique et efficiente peut enclencher un changement ... nécessaire, espéré, voulu ou vital à porter dès aujourd'hui.

33% de réduction des prélèvements nécessaires en eau potable... à condition qu'il pleuve quand même un peu !

33% de réduction des prélèvements nécessaires en eau potable des aires urbaines pourrait être cette mesure simpliste pragmatique et efficiente dès aujourd'hui !

En pièce jointe : le poster VUPO de septembre 2018 (séminaire SAGE)

[Accueil](#) > [Discussions](#) > [Eau potable & usages domestiques](#) > Gratuité de l'eau de pluie pour des usages domestiques non alimentaires

<https://www.garonne-amont.fr/discussion/gratuite-de-leau-de-pluie-pour-des-usages-domestiques-non-alimentaires/>

Gratuité de l'eau de pluie pour des usages domestiques non alimentaires

Association T EAU T O PHIL (Toulouse) | 21/05/2019
N°6 | Eau potable & usages domestiques

Face à un enjeu complexe, une unique proposition simpliste est dangereuse. Cependant, une solution simpliste pragmatique et efficace peut enclencher un changement ... nécessaire, espéré, voulu ou vital à porter dès aujourd'hui.

Au regard de la concertation Garonn'Amont, d'avis exprimés le 17 avril en réunion publique à Portet-sur-Garonne « Eau et Biodiversité » et repris dans la synthèse, [l'association T EAU T O PHIL](#) rebondit sur un volet opérationnel lié à la gestion de l'eau de pluie urbaine, tout en étant très lié à la gestion des déchets urbains abandonnés. En effet, tout secteur qui aborde le pluvial en gestion intégrée à 100 % ou jusqu'à une pluie de référence, gère l'interception de ses déchets urbains jusqu'à au moins cette pluie de référence prise en pluie de projet.

Si volonté partagée il y a entre territoires et citoyens, la mesure suivante aurait un impact immédiat de diminution d'un tiers de notre consommation d'eau potable :

Offrir à tout citoyen la gratuité totale (eau potable et eaux usées) pour sa consommation d'eau de pluie de son toit ou de sa parcelle pour un usage domestique non alimentaire. Cette gratuité serait à minima le temps du retour sur investissement des travaux sur habitat tant individuel que collectif. L'usage envisagé est déjà autorisé dans la cadre réglementaire en place.

Par ailleurs, donnant à chacun la gestion de son eau de pluie en ressource stratégique vitale au quotidien, les économies d'eau seront d'autant plus pragmatiques que cette ressource sera gratuite et en gestion directe par celui à qui la gratuité bénéficiera.

De plus, la mesure peut être immédiatement applicable d'une part à toute nouvelle construction ou toute réhabilitation de bâtiments et d'autre part aux habitations existantes au même titre que d'autres mesures pour le climat.

Pour l'association T EAU T O PHIL, ce projet a été exprimé lors d'un appel à communication pour le séminaire nationale SAGE & adaptation au changement climatique en septembre 2018 .

VUPO : demain la pluie sera peut-être notre seule source d'eau potable !

En pièce jointe : le poster VUPO de septembre 2018 (séminaire SAGE)